



**MAIRIE
DE
SISTERON**

BP. 100 – 04203 SISTERON CEDEX
TELEPHONE : 04.92.61.00.37
TELECOPIE : 04.92.61.28.02

**Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON**

DMPTV 2022-09-12

DECISION DU MAIRE

**DEMANDE DE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
« ACCUEIL POUR TOUS »
A LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DES AHP**

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du dispositif « accueil pour tous » concernant l'accompagnement d'un enfant avec des difficultés.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une demande de subvention de fonctionnement à la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute-Provence pour la prise en charge du salaire d'une personne en renfort de personnel pour aider un enfant en difficulté. Cette prise en charge est demandée du 10/11/2022 au 16/12/2022. Elle est prévue sur les jeudis de 9 heures à 18 heures toutes les semaines jusqu'au 16/12/2022. Le salaire de la personne en charge de cette action est de 1110€ (6 jours à 9 heures soit 54 heures. Le coût horaire avec les charges du salaire est de 20.55€ soit $54 \times 20.55 = 1109.70$ arrondi à la somme de 1110€) La subvention demandée à la CAF est de 666€ représentant 60% de l'action, le financement restant pour la commune à savoir 444 euros sera prise en charge par la commune de La Motte de Caire.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations familiales des Alpes de Haute-Provence, Madame la Préfète des Alpes de Haute Provence.

Fait à Sisteron, le 03/11/2022

Le Maire,

D. SPAGNOU